



Ville de Castelnaudary

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
HOTEL DE VILLE - BP N°1100
11491 CASTELNAUDARY

L'an deux mille vingt-six,

Nombre de membres : 11

Le Mercredi 04 Mars 2026 à 11h00,

En exercice : 11

Présents : 09

Votants : 09

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération N°2026-03

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrick MAUGARD,

Date de convocation : le 26 Février 2026,

MATIERE : FINANCES
LOCALES
SOUS-MATIERE : FONDS
DE CONCOURS

PRESENTS : M. Patrick MAUGARD, Mme Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES, M. Philippe GREFFIER, Mme Elisabeth ESCAFRE, Mme Jacqueline RATABOUIL, Mme Zohra KUFEL, Mme Magdeleine FOUILLAT, M. Jean TIRAND, Mme Jacqueline BESSET.

OBJET : MODIFICATION
DE LA CONVENTION
ENTRE LA VILLE ET LE
CCAS CONCERNANT LES
CONCOURS APPORTES
PAR LA VILLE AU CCAS

EXCUSES : Mme Monique CARPENTIER, M. Francis MUZAS.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Jean TIRAND.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que, par délibération n°2022-26 en date du 30 novembre 2022, une convention relative aux concours apportés par la Ville au CCAS de Castelnaudary a été adoptée.

Le Conseil Municipal de la ville de Castelnaudary a quant à lui adopté ladite convention par délibération n°2022-260 en date du 1er décembre 2022.

Dans une optique de facilité de gestion, il est aujourd'hui proposé un ajout à la convention précitée qui implique une modification de ses articles 8 (patrimoine bâti) et 14 (modalités de refacturation).

Il s'agit de faire en sorte que le ménage du foyer Martin Jordana, aujourd'hui réalisé par des agents du CCAS, puisse être mis en œuvre par des agents de la Ville.

La prestation sera ensuite refacturée au CCAS par la Ville.

Le Conseil Municipal de la Ville de Castelnaudary sera amené à se prononcer sur une convention concordante lors de sa prochaine séance.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
APRES AVOIR DELIBERE**

ADOpte la convention annexée, amendée en conséquence.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ampliation faite le :
05 MARS 2026

Certifié exécutoire par réception
en Préfecture le :

05 MARS 2026
Et par publication le :

05 MARS 2026

Par délégation,
La Vice-Présidente du CCAS,

Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Castelnaudary le 04 Mars 2026

Le Président,

Patrick MAUGARD

